

## Lettre de Renseignements d'Urbanisme

02/05/2022  
15:47:32

COPIE ORIGINAL CERTIFIÉE

Nos/Réf : 1750RHO0422ADS  
Terranota / Reynard Rhône

Collab. : Adresse Générale

Vos/Réf : ██  
06091GRAF0422RHO

Pro/Acq : ██

Adresse : 39 route de Perthuis, La Peysse  
ALBERTVILLE (73200)

Ref Cad : A 739 pour 341m2

- Mutation d'un ensemble bâti ou non-bâti sans modification de son état.
- Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire.
- Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de constructions et ne remplace pas le certificat d'urbanisme.
- Les renseignements concernant l'alignement ne peuvent se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 01/07/13 (Der. mod. du 23/09/19, der. mod. simp. du 21/09/15, der. rev. all. du 12/09/16)	Ub	Droit de préemption urbain SIMPLE

### 1 - Droit de préemption

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)

N'est pas situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, artisanaux, baux commerciaux

### 2 - Servitudes d'Utilité Publique

I3 - transport de gaz - L433-1 à L433-11 du C. ener. - servitude de canalisation de transport de gaz

PM1 - plan de prévention des risques naturels prévisibles et/ou miniers - L562-1 et 6 du C. env art 94 du C. minier - est concerné par un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles et/ou minier et documents valant PPRN : Risque torrentiel: Zone bleue (constructible sous prescriptions) ; Zone avec distance de recul de 10 mètres

### 3 - Servitudes d'Urbanisme

Est situé dans une commune où la Loi Montagne s'applique

N'est pas concerné par un alignement (limites actuelles de la propriété)

N'est pas concerné par un emplacement réservé

N'est pas concerné par une marge de recul

### 4 - Opérations

N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)

### 5 - Environnement

N'est pas situé dans un parc naturel régional

N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

### 6 - Observations, prescriptions particulières et autres

Est situé dans un périmètre archéologique : Zone 1

Est situé dans une zone de sismicité : Moyenne (4)

Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 1 (faible)

Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa faible & moyen

N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)

N'est pas situé dans une zone contaminée par les mères ou susceptible de l'être à court terme : Cette zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

## Lettre de Renseignements d'Urbanisme

02/05/2022

15:47:32

A Annecy, le lundi 02 Mai 2022

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE



Nos/Réf : 1750RHO0422ADS  
Terranota / Reynard Rhône

Vos/Réf : XXXXXXXXXX  
06091GRAF0422RHO

Adresse : 39 route de Perthuis, La Peysse  
ALBERTVILLE (73200)

Ref Cad : A 739 pour 341m2

#### Zone(s)

**Ub** : Les zones urbaines englobent des secteurs urbanisés équipés des réseaux et voies publiques.  
La zone Ub correspond à une vaste zone urbaine centrale d'Albertville.

### 1 - Droit de préemption

**DPUS** : Il s'agit d'une faculté permettant à une collectivité d'acquérir un bien en priorité, afin de répondre à des objectifs d'intérêt général.

### 2 - Servitudes d'Utilité Publique

**I3** : Relative au transport de gaz naturel en se réservant l'accès et le libre passage au terrain pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

**PM1** : Résulte de l'approbation des plans de prévention des risques prévisibles (concerne l'ensemble des risques naturels), dont les plans d'exposition aux risques, les plans de surfaces submersibles, les périmètres de risques valant PPRN et les plans de prévention des risques miniers (PPRM).

### 3 - Servitudes d'Urbanisme

**Loi Montagne** : Relative au développement et à la protection de la montagne a un caractère de loi d'aménagement et d'urbanisme. Elle tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne.

### 4 - Opérations

Néant

### 5 - Environnement

Néant

### 6 - Observations, prescriptions particulières et autres

**Archéologie** : Les zones de présomption de prescription archéologique ont pour but de préserver le patrimoine archéologique sensible. A l'occasion d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le préfet de région peut émettre des prescriptions d'archéologie préventive durant un délai d'un mois pouvant être prorogé d'un mois supplémentaire.

**Sismicité** : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

**Radon** : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

**Retrait-Gonflement des sols argileux** : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

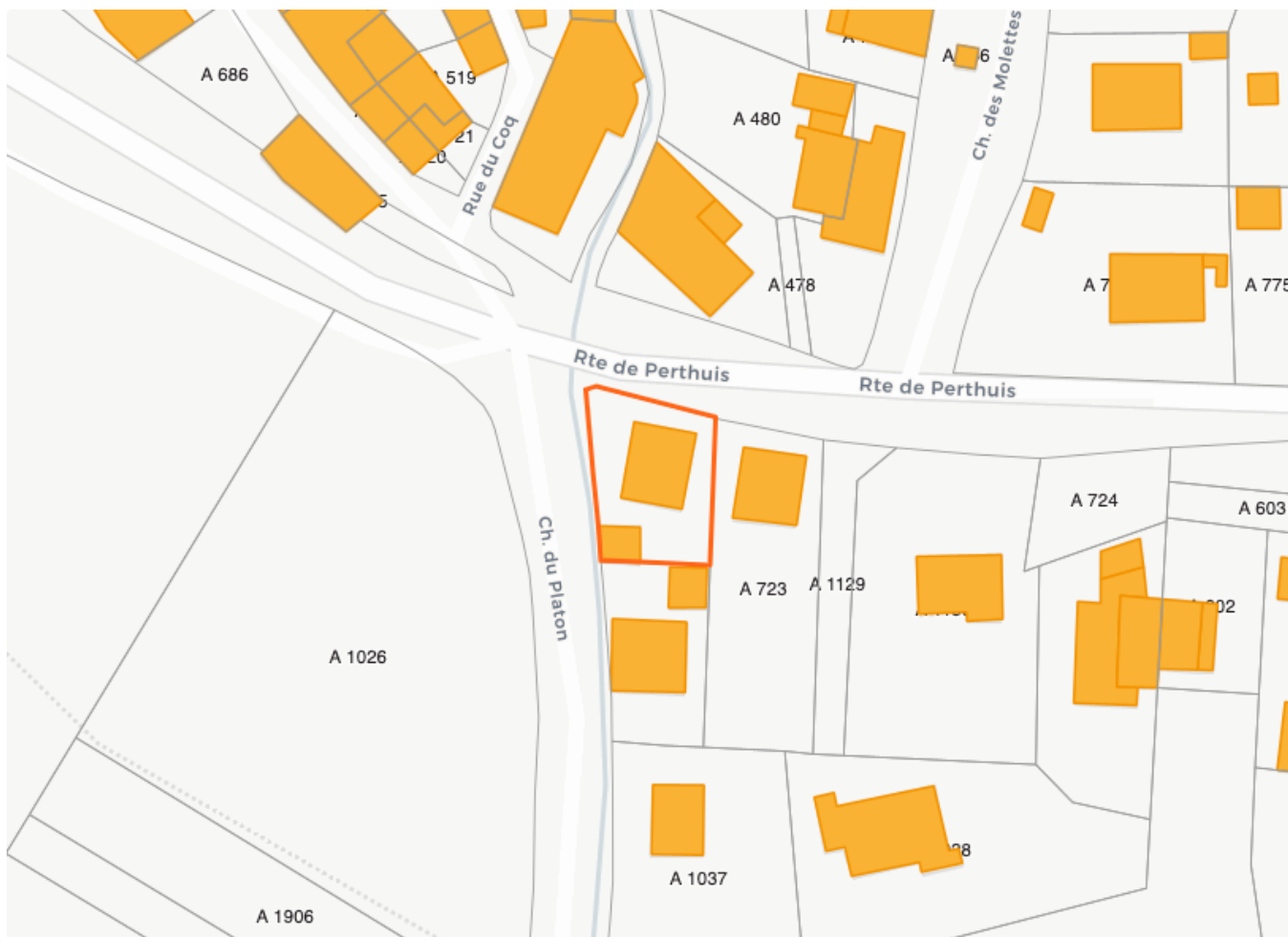


Nos/Réf : 1750RH00422ADS  
Terranota / Reynard Rhône

Vos/Réf : [REDACTED]

Adresse : 39 route de Perthuis, La Peyssse  
ALBERTVILLE (73200)

Ref Cad : A 739 pour 341m2



## Parcelles

39 route de Perthuis, La Peyssse, 73200 ALBERTVILLE

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
73011		A	739	341	39 route de Perthuis